

**ALERTE**

**34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

Paris, le 13 Mars 2023

## Communiqué de presse

### **2023 : Une année blanche pour la solidarité ?**

***Plus de quatre mois après l'annonce d'un « Pacte des solidarités » par la Première ministre, les associations de solidarité en appellent à des mesures urgentes pour faire face à la hausse des prix des produits de première nécessité et à des mesures structurelles pour réduire la pauvreté.***

L'inflation reste forte en France, notamment sur l'alimentation et l'énergie (+14 % en un an). Elle touche plus durement les ménages modestes et menace de faire basculer plusieurs centaines de milliers de personnes dans la pauvreté. Ainsi, le nombre de ménages qui dépendent de l'aide alimentaire a progressé de 10 % en 2022 selon les Banques alimentaires. Plus d'un foyer sur cinq a souffert du froid d'après le baromètre 2022 du Médiateur de l'énergie.

Dans ce contexte de crise sociale, les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE interpellent le gouvernement sur l'urgence de mesures de réduction de la pauvreté. La revalorisation annuelle des minimas sociaux au 1<sup>er</sup> avril doit absolument s'établir au-dessus de l'inflation subie par les ménages modestes depuis un an.

Le collectif ALERTE a adressé au gouvernement ses propositions début janvier pour le futur « Pacte des solidarités ». Il demande notamment :

- 100% de réponse aux demandes d'hébergement des familles d'ici 2027 et la création de 150 000 logements sociaux par an ;
- L'abondement des fonds de solidarité pour le logement afin d'aider au paiement des factures d'énergie ;
- La généralisation de la tarification sociale des cantines et une tarification sociale de l'eau ;
- La mise en place de 100 territoires zéro-chômeur et l'ouverture du droit au travail pour les demandeurs d'asile dès le dépôt de la demande ;
- La suppression de la récupération sur succession du minimum vieillesse qui est la cause d'un fort non-recours ;
- Zéro reste à charge pour la rénovation des passoires énergétiques et la mobilité à faible émission des plus précaires.

**Nous pressons le gouvernement de répondre immédiatement à l'urgence sociale et de porter des mesures structurelles dans un « Pacte des solidarités » cohérent avec l'ambition du président de la République d'éradiquer la pauvreté extrême.**

#### Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – [cpenot@uniopss.asso.fr](mailto:cpenot@uniopss.asso.fr)